

Compte rendu du Conseil Municipal

L'an Deux mille vingt-deux, le deux décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Louvignies-Quesnoy, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain MICHAUX, Maire.

Présents : Mmes BOUTTEAUX, PLOUCHART, PROCUREUR et TONDEUR, Mrs BISIAUX, BLOMME, CAVALLIE, DRUESNE, LAGNY, MICHAUX et TRIPIANA

Absent ayant donné procuration : M TONDEUR donne procuration à M CAVALLIE
M PETIT donne procuration à M DRUESNE
M BRUYERE donne procuration à M MICHAUX

Absent excusé : M MARIEZ

Secrétaire : Mme PLOUCHART Marie-Andrée

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 11
Nombre de votants : 14
Date de convocation : 23/11/2022

La séance est ouverte à 19h00.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE

Le compte rendu du Conseil municipal du 28 Octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE PRIMAIRE

M Le Maire fait part à l'assemblée de la constatation qui a été faite à l'école primaire concernant les menuiseries. Celles-ci sont vétustes et abimées et mérites d'être changées. Des devis vont être demandés afin de déposer des dossiers de demande de subventions auprès de organismes compétents (Etat, Département, Région, SEAA, etc...), selon le pourcentage prévu sur chaque dossier.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

PRIX DES CONCESSIONS AU CIMETIERE

M Le Maire informe le conseil que les travaux de l'extension et de mise en accessibilité du cimetière sont terminés. Il est donc possible de déterminer le prix des cavurne.

Il est proposé au conseil les tarifs suivants :

- Concession 50 ans pour un caveau de 2 personnes : 100€
- Concession 50 ans pour un caveau de 4 à 6 personnes : 150€
- Case au colombarium 50 ans : 850€
- Cavurne (4 urnes maxi) 50 ans : 850€

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

NOEL DES AGENTS ET DES ENFANTS

Comme chaque année pour la période de Noël, il est proposé au conseil d'attribuer une carte cadeau à chaque agent toujours présent sur la commune d'un montant de 100€ et 50€ pour les enfants jusque 16 ans.

Abstention : 0 Opposition : 1 Pour : 13

ECLAIRAGE PUBLIC

Les services de la CCPM nous demandent de revenir sur la décision qui avait été prise concernant le fait de maintenir l'éclairage public allumé la nuit sur la route départementale pour les commerçants. Après réflexion, les membres du conseil restent sur leur décision.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

CHOIX DE L'IMPLANTATION DEFINITIF DES BENNES POUR L'APPORT VOLONTAIRE DU VERRE

Le service environnement de la CCPM nous a proposé les emplacements pour l'implantation des bennes pour l'apport volontaire du verre. Les emplacements suivants ont été retenus :

- 19 route nationale (face à Mon Aide Médicale)
- 32 rue Hector Frison (sur le parking de la mairie)
- 40 rue Eugène Thomas
- 86 route nationale (près de l'entrée du terrain multisport) emplacement à déterminé exactement.

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE

M Le Maire rappelle aux membres du conseil le gros projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes comprenant l'isolation des murs et de la toiture, pose de panneaux photovoltaïques. Le dossier est dans les mains de l'architecte. Une estimation a été réalisée par le cabinet d'architecte. Elle s'élève à 874.384,00 € HT soit 1.049.260,80 € TTC. Il est demandé aux membres du conseil s'ils approuvent le projet de rénovation énergétique de la salle polyvalente.

Également un dossier de demande de subvention Etat va être déposé correspondant à 40% du montant HT soit 349.753,60 €. Le conseil est-il d'accord pour déposer ce dossier de demande de subvention auprès de l'Etat ?

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

COMPLEMENT AU RPLi

Le conseil communautaire a, par délibération du 22/06/2022, arrêté le projet de RLPi et tiré le bilan de la concertation. Suite à la consultation des personnes publiques associées, ils nous ont soumis pour avis les documents de travail. Ceux-ci ont vocation à être intégrés dans la partie réglementaire et les annexes du RLPi.

M Le Maire informe l'assemblée qu'une réunion est prévue courant janvier 2023 avec M Delcroix sur ce sujet. Il serait bon que des personnes de la CCPM rencontrent les commerçants pour leur expliquer ce nouveau règlement.

AUTORISATION D'ENGAGER LIQUIDER MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BP 2023.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code des collectivités :

Article L 1612-1 modifié par ordonnance n° 2009-1400 du 17 novembre 2009- art.3 (dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril 2023.

Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2022 (hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts ») : 334.281,12 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de **83.570 €** maximum.

Répartis comme suit :

21318	Autres bâtiments publics	40 000,00 €
2151	Réseaux de voirie	28 570,00 €
2158	Autre installation	5 000,00 €
2184	Mobilier	5 000,00 €
2183	Matériel bureau	5 000,00 €

Abstention : 0 Opposition : 0 Pour : 14

QUESTIONS DIVERSES

- Syndicat d'électricité : programme 2023 : Nous sollicitons la visite de M BERTHELOT en mairie pour discuter et établir la liste des « travaux recensés et à recenser ».
- Crèche BABILOU de Villereau : Nous avons « des nounous » sur le village. Villereau n'est pas sur notre axe routier. Pas de participation de la part de la commune.
- Question de Mme Plouchart : L'attribution des terres agricoles appartenant à la commune semble inégale. Pourrions-nous avoir la répartition de ces terres avec les contenances ?
- Question de Mme Tondeur : Est-ce qu'il y aura un ramassage du verre pour les personnes qui ne pourront pas se déplacer ? M le Maire n'est pas contre.
- Bief de l'écaillon envasé et boueux : Devis reçu de Nord LTP 4.800€ : c'est élevé. D'autres devis vont être demandés. M Jenin de la brigade bleue sera contacté.
- Une éolienne va être démontée et remontée sur le territoire de Louvignies-Quesnoy par la Sté Kallista Energy.
- Elagage de la haie de M et Mme Rigaut : cela est prévu le 15 décembre
- Mutualisation – commandes publiques : service de la CCPM proposé à 15 centimes par habitants. Pas intéressé pour le moment.

-
Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

SIGNATURES

BISIAUX Ch.

BLOMME S.

BOUTTEAUX M.

BRUYERE J.M
Procuration M MICHAUX

CAVALLIE F.

DRUESNE H.

LAGNY G.

MARIEZ Ch.
ABS

MICHAUX A.

PETIT O.
Procuration M DRUESNE

PLOUCHART M.A

PROCUREUR M.

TONDEUR M.J

TONDEUR R.
Procuration M CAVALLIE

TRIPIANA E.